

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an Deux Mil Vingt Six, le vingt mars à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BROGLIE légalement convoqué par monsieur Amaury LATHAM, maire sortant qui a ouvert la séance s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de madame Martine DUTOUR, doyenne d'âge en application de l'Article L.2122-8 du CGCT pour l'élection du maire.

Présents :  
Mme. DUTOUR Martine,  
M. PAGNIE Patrice,  
Mme. DUBOC Dominique,  
Mme. BEUVE Véronique,  
M. GALLIER Stéphane,  
Mme. TESSIER Laurence,  
M. DELAS Jean-Baptiste,  
Mme. VADELORGE Stéphanie,  
M. EMO Vincent,  
Mme. BRUMENT Magali,  
M. DE BROGLIE Philippe-Maurice,  
Mme. DUFOUR Céline,  
M. SEHET David,

Excusés :  
M. BARBANCHON Mathieu, donne pouvoir à monsieur Amaury LATHAM

Secrétaire de séance : Mme. TESSIER Laurence

Date de convocation : 17/03/2026

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

### **OBJET : ELECTION DU MAIRE**

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles :

- L. 2121-7 (quorum et validité des délibérations),
- L. 2122-8 (élection du maire),
- R. 2121-1 et suivants (fonctionnement du conseil municipal),

VU les résultats des élections municipales du 15 mars 2026,

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit procéder à l'élection du maire dans les trois jours suivant son installation (article L. 2122-8 du CGCT),

CONSIDÉRANT que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue aux deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième tour et qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Amaury LATHAM est candidat à la fonction de Maire

Au premier tour de scrutin, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de votants : 15
- suffrages déclarés nuls : 2
- suffrages blancs : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

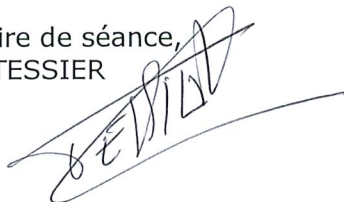
- M. Amaury LATHAM: 11 voix
- M. Philippe MAURICE de BROGLIE : 2 voix

**M. Amaury LATHAM ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire de BROGLIE.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,  
Laurence TESSIER



Le Maire,  
Amaury LATHAM



Caractère exécutoire : "La présente délibération est exécutoire dès sa transmission au représentant de l'État dans le département, conformément aux articles L. 2131-1 et R. 2131-1 du CGCT."

Recours : "La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de [Ville compétente] dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en préfecture."